Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 022-212202428-20260629-2026062916-DE

Plurien
Sables d'Or les Pins

MAIRIE DE PLURIEN – DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Conseil Municipal du 29 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Monsieur BESREST Nicolas, Maire.

Date de convocation : 22 juin 2026
Date d'affichage : 22 juin 2026
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 16
Nombre de membres représentés : 3
Etaient présents : BESREST Nicolas, Maire,
STRUGAREK Jean-Luc, ETIENNE Brigitte, ROUXEL Jérôme, BOURRET Alexandra, adjoints ;
MAGDELAIN Emmanuel, POTTIER Chantal, TOUBLANC Jean-Philippe, BERTHELOT Jean, DUBOIS Karine, COURCOUX Magali, LAURENT-MONTOUX Carine, ANDOUARD Emmanuel, LE BOUEDEC Marine, BIDAUD Julien, MATHIOT Marina ; formant la majorité des membres en exercice.
Absents : CHANTEUX BELLEC Christine, représentée par BOURRET Alexandra ; LEFORT Olivier, représenté par BESREST Nicolas ; COUILLEAUD Sylvain, représenté par ROUXEL Jérôme.
Monsieur ANDOUARD Emmanuel a été élu secrétaire.

DELIBERATION N°2026-06-29-16 : Stratégie Familles 2026-2030 (Convention Territoriale Globale) – Désignation d'un élu référent

Rapporteur : Alexandra BOURRET

La Convention Territoriale Globale (CTG) « Stratégie Familles 2026-2030 », signée entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et les communes du territoire de Lamballe Terre & Mer, constitue un cadre essentiel pour le développement des services aux familles. Cette démarche partenariale vise à répondre aux besoins des familles résidant sur le territoire, en facilitant la conciliation de la vie personnelle et professionnelle, en soutenant les parents dans leur rôle éducatif et en réduisant les inégalités d'accès aux activités péri et extrascolaires.

Dans ce contexte, il apparaît important de désigner un élu référent au sein de la commune de Plurien, chargé de suivre la mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale et d'assurer la coordination avec les partenaires institutionnels. Cette désignation permettra de garantir une meilleure articulation entre les actions locales et les orientations définies dans le plan d'actions de la Stratégie Familles 2026-2030.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles relatifs aux compétences des communes et à leur participation aux démarches intercommunales

VU la Convention Territoriale Globale « Stratégie Familles 2026-2030 » signée entre la CAF, la MSA, la communauté d'agglomération Lamballe Terre & Mer et les communes du territoire

CONSIDÉRANT que la Convention Territoriale Globale constitue un outil stratégique pour le développement des services aux familles sur le territoire

CONSIDÉRANT que la désignation d'un élu référent permettra d'assurer un suivi efficace de la mise en œuvre de la CTG et de renforcer la coordination avec les partenaires institutionnels

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 022-212202428-20260629-2026062916-DE

CONSIDÉRANT que cette démarche s'inscrit dans la continuité des engagements pris par la commune de Plurien en faveur des familles et de la petite enfance

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : de désigner Madame BOURRET Alexandre, adjointe, en qualité d'élue référente pour le suivi de la Convention Territoriale Globale « Stratégie Familles 2026-2030 ».

Article 2 : L'élue référente aura pour missions :

- d'assurer le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions de la Convention Territoriale Globale sur le territoire communal ;
- de participer aux réunions de coordination organisées par la communauté d'agglomération Lamballe Terre & Mer et les partenaires institutionnels ;
- de rendre compte régulièrement au Conseil municipal de l'avancement des actions et des éventuelles difficultés rencontrées.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote du conseil municipal :
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Nicolas **BESREST**

MAIRIE DE PLURIEN Côtes d'Armor

Le secrétaire de séance,
Emmanuel **ANDOUARD**

Certifié exécutoire par transmission
en Préfecture le 30 juin 2026
Le Maire,
Nicolas BESREST

MAIRIE DE PLURIEN Côtes d'Armor